

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

### VIII – ENFANCE-JEUNESSE

#### **Rapport n°1 : Convention de partenariat et d'utilisation des locaux avec le collège Gabriel Séailles**

Mme la Présidente rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de Communes d'ARTAGNAN en FEZENSAC exerce la compétence Petite enfance - Enfance - Jeunesse.

Dans ce cadre-là, une convention de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte du collège Gabriel Séailles est nécessaire pour les activités relatives à la jeunesse.

Cette convention est tripartite : Conseil Départemental – Collège – Communauté de communes.